

la solution du m.à.d. présente par rapport à la solution du placement en institution, des avantages psychologiques et humains, un enrichissement pour l'entourage ainsi qu'un avantage matériel à long terme. Cependant, les professionnels ajoutent que le m.à.d. peut constituer une charge importante pour la famille ou l'entourage, mais aussi une prévention secondaire de l'aggravation de l'état du client.

Les deux groupes sont absolument convaincus de la nécessité d'établir une structure spécifique pour donner une solution globale aux différents aspects du maintien à domicile.

Dotés d'expérience, les professionnels ont rencontré les obstacles et les limites effectifs du m.à.d. tant du point de vue humain, (attitude de la personne concernée, de l'entourage), que du point de vue technique et financier. Les usagers supposent que les obstacles résident dans l'absence d'organisation et de finances et que les limites sont posées par le handicap trop grave de la personne, accompagné de l'absence d'aides techniques et de logement adapté.

Les usagers voient leur rôle dans l'information des instances publiques et de leurs membres qu'ils désirent sortir de leur isolement; un seul groupe propose de participer activement à l'organisation du m.à.d.. Les associations professionnelles définissent clairement leur rôle spécifique.

Quelle que soit la structure proposée, les uns et les autres reconnaissent la nécessité d'une coordination et d'une collaboration entre les différents services; les professionnels trouvent en plus qu'une centralisation de la demande (ou m.à.d.) doit être prévue.

Le personnel à employer comprend pour tous: médecin, infirmier(e) gradué(e) hospitalier(e), infirmier(e), assistant(e) (d'hygiène) social(e), aide-soignant(e), aide familiale, aide senior, aide-ménagère, kinésithérapeute, ergothérapeute; les professionnels voient en plus l'intervention d'une diététicienne, d'une pédicure et les usagers celle d'un psychologue. Les professionnels estiment que le personnel peut être rémunéré par un traitement ou sur prestation par l'organisateur du service qui reçoit le remboursement des caisses de maladie et les participations des bénéficiaires, calculées au prorata de la situation financière; les usagers envisagent tous les modes de financement, mais ne contestent pas une contribution aux frais de la part du client.

L'intervention des bénévoles dans le maintien à dom. est jugée indispensable, mais elle exige un encadrement professionnel approprié.

Les différentes associations estiment que la solution du m.à.d. est plus économique à long terme et plus humaine que toute autre solution.